UN MINISTÈRE DE L'ENFANCE...

...confié à une femme ?

Une nouvelle législature commence. Un nouveau Gouvernement va prendre la charge des affaires du pays. Pour répondre au vœu du corps électoral qui a envoyé à la Chambre une majorité de représentants différente des précédents, il devra réaliser un certain nombre de réformes destinées à améliorer le sort des citoyens dont le labeur fait la force et la richesse de la France. Or, il est une réforme aussi urgente que les autres à accomplir, bien qu'elle ne vise pas directement les électeurs, c'est celle de LA LÉGISLATION RELATIVE A LA PROTECTION DE L'ENFANCE.

Il ne se passe guère de jours où l'on n'apprenne que de pauvres petits êtres sans défense sont martyrisés par des parents indignes que la vindicte publique désigne aux autorités. Mais celles-ci sont souvent impuissantes, en l'absence de textes législatifs précis. Et quand, par hasard, les misérables tortionnaires peuvent être traduits devant les tribunaux, ils s'en tirent presque toujours avec quelques mois de prison.

Mais encore là, la répression, trop indulgente sans doute, existe. Elle peut s'exercer avec quelque apparence d'utilité. Or, les cas qui permettent à la justice d'intervenir sont l'infime minorité, en regard de tous ceux où, faute de plainte précise, faute de renseignements, l'appareil judiciaire ne peut être mis en mouvement.

Sans doute, nous voulons croire qu'en notre doux pays, les enfants victimes de la cruauté de leurs gardiens naturels sont une infime minorité. Mais à côté d'eux, combien plus nombreux sont ceux qui, sans être martyrisés, sont privés des soins matériels et de la surveillance morale qui leur sont dus ? Combien manquent de nourriture, de vêtements, de soins médicaux ? Combien demeurent durant de longues heures livrés à eux-mêmes et aux plus viles promiscuités ? Combien apprennent à voler et connaissent tous les vices et toutes les vilenies de l'existence avant même que de savoir lire ? Pour ceux-là, la loi prévoit des internements dans des maisons dites de correction, dans des colonies pénitentiaires où l'enfant n'est plus qu'un numéro, qu'un coupable, comme si un enfant pouvait être responsable de ses actes...

Il y a aussi les enfants abandonnés. Il y a ceux que des mères sans entrailles, ou trop misérables, ont laissés à l'Assistance publique. Pour ces petits êtres, plus que pour tous, l'existence est une véritable loterie. S'ils ont la chance d'être placés chez de braves gens, ils sont sauvés. Mais pour un qui connaît cette joie, il en est beaucoup qui sont confiés à des indifférents, à des brutaux et, parfois à des tortionnaires. Pour ces enfants-là, la vie est une affreuse torture et ils sont irremediablement perdus. Trop souvent, s'ils vont se plaindre, ils sont considérés comme des vicieux ou des menteurs et traités encore plus durement.

De longue date, des âmes généreuses se sont intéressées au sort de l'enfance malheureuse. Mais leur action ne saurait être que restreinte. D'autre part, l'Assistance publique n'a pas la possibilité, en l'état actuel des choses, de faire beaucoup mieux que ce qu'elle fait. En outre, quelque conscience qu'apportent à l'accomplissement de leur tâche les magistrats chargés de juger les enfants coupables de délits, ils sont tenus par des textes de lois et leur indulgente bienveillance ne leur permet pas de faire ce qu'il faudrait faire pour sauver les petits délinquants et assurer leur relèvement.

Des réformes sont à l'étude. Tout dernièrement encore une mission française s'est rendue en Belgique pour se rendre compte de ce qui a été fait chez nos voisins en matière de prophylaxie criminelle. Mais cela n'est pas suffisant.

Pour grouper toutes les bonnes volontés, pour coordonner les efforts des initiatives privées, pour organiser une vaste surveillance de l'enfance et créer des centres de rééducation morale, pour assurer aux « assistés » une existence normale, il est nécessaire de procéder à une refonte totale de la législation qui concerne l'enfance. Il faut surtout que tout ce qui touche l'enfant soit confié à une direction unique, qui ait à cœur de prévoir tous les cas possibles et d'y remédier.

L'enfant délinquant ne doit plus dépendre de la justice répressive, comme l'« assisté », le petit abandonné confié aux soins de l'Administration, ne doit plus être placé à tort et à travers chez des particuliers trop peu surveillés. De même, l'enfant mal soigné ou maltraité doit être enlevé à son milieu, et, surtout, il doit être l'objet d'une protection efficace que, seule, une organisation d'inspectrices et de visiteuses permettra d'assurer.

Mais pour aboutir à ce résultat, il est indispensable de créer une organisation centrale qui soit uniquement chargée de préparer toute une législation de protection de l'enfance et de l'appliquer.

Dans notre région où l'enfant est l'objet de la tendre et bienveillante sollicitude des municipalités, dans cette ville de *Lille*, surtout, où grâce aux œuvres dues à l'initiative éclairée de son premier magistrat et de ses collaborateurs, l'enfant bénéficie de belles vacances en plein air, de soins attentifs et assidus, on comprendra, mieux qu'ailleurs, la nécessité d'une telle création.

Aussi sommes-nous assurés de l'approbation de tous nos compatriotes nordiques en suggérant au Gouvernement de demain d'envisager la création d'un ministère, ou, tout au moins, d'un sous-secrétariat de l'Enfance à qui serait confiée la noble tâche de sauver les petits déshérités qui doivent faire, dans l'avenir, des hommes dignes de ce nom.

Et nous croyons qu'il faudrait confier ce département ministériel à une de ces nobles femmes, qui ne manquent point en France, dont la vie est consacrée aux enfants. Le cœur d'une femme est capable de miracles. Une femme seule peut réaliser celui de protéger, de sauver, d'élever les petits enfants de France qui n'ont pas de vraie maman.

Frédéric LAGRANGE.

P.-S. — Parmi les listes publiées, hier, concernant la composition probable du ministère de M. Léon BLUM, il en est une qui attribue un sous-secrétariat d'Etat des œuvres de l'enfance à Mme Suzanne LACORRE. Nous osons espérer que ce n'est pas là un simple ballon d'essai, mais que le chef du gouvernement de demain a réellement songé à cette innovation et qu'il la réalisera.

Ce serait là un premier pas vers la création d'un organisme gouvernemental qui concentrerait tout ce qui touche à l'enfant, dans tous les domaines : hygiène, préservation, protection morale et matérielle, assistance, prophylaxie criminelle, rééducation, répression judiciaire, etc... — F. L.

LE CABINET LÉON BLUM serait constitué ce soir

A la Chambre 557 élections ont été validées et 61 réservées, dont celles de MM. Fernand Bouisson, Chiappe, Henriot, Doriot, Marquet, Malvy, Hennessy et de tous les députés communistes de Seine et Seine-et-Oise

LA DÉLÉGATION DES GAUCHES A DÉSIGNÉ M. E. HERRIOT COMME CANDIDAT A A LA PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE

Paris, 3. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain, dans le courant de l'après-midi, au ministère de l'Intérieur, pour signer la lettre de démission collective du cabinet. Les membres du gouvernement se rendront ensuite à l'Elysée, où M. Albert Sarraut remettra ses pouvoirs au chef de l'Etat.

LE CABINET LÉON BLUM SERA CONSTITUÉ CE SOIR

Une déclaration de M. Roger Salengro

Paris, 3. — M. SALENGRO a confirmé à la délégation des gauches que dès demain soir, après l'élection du bureau de la Chambre, M. Léon Blum serait chargé de constituer le cabinet et qu'il pourrait faire publier dès vendredi matin au « Journal Officiel » la liste de ses collaborateurs.

« Il est possible, a-t-il ajouté, que le nouveau gouvernement se présente devant la Chambre samedi après-midi, si telle est la décision du Conseil des ministres. »

D'après M. SALENGRO, la Commission administrative permanente du Parti Socialiste prendra connaissance à sa réunion de ce soir de la liste des membres socialistes du nouveau cabinet qui sera soumise à son approbation, conformément aux statuts du parti.

UNE NOUVELLE LISTE PROBABLE DES MEMBRES DU FUTUR CABINET

A la fin de l'après-midi, on assure, dans les couloirs de la Chambre, que M. Léon Blum a arrêté définitivement l'attribution des portefeuilles du ministère qu'il sera chargé de constituer demain. A l'heure actuelle, la liste du cabinet se présenterait comme suit, sous réserve, naturellement, des modifications toujours possibles :

Présidence du Conseil sans portefeuille : M. Léon Blum.

Sous-Secrétaires d'Etat : MM. Max Dormoy et François de Tessan.

Ministres d'Etat : MM. Camille Chautemps, Maurice Violette et Paul Faure.

Ministre de la Défense nationale : M. Edouard Daladier.

Ministre de l'Air : M. Pierre Cot.

Ministre de la Marine militaire : M. François Blanchon.

Ministre des Affaires étrangères : M. Yvon Delbos.

Secrétaire d'Etat pour la France d'Outre-Mer : M. Marius Moutet.

Sous-Secrétaire d'Etat à l'Afrique du Nord : M. Pierre Viénot.

Ministre de la Justice : M. Marc Rucart.

Ministre des Finances : M. Vincent Auriol.

Ministre des Pensions : M. Albert Rivière.

Ministre de l'Intérieur : M. Roger Salengro.

Sous-Secrétaire d'Etat à l'Administration départementale : M. Raoul Aubaud

Ministre de l'Economie nationale : M. Charles Spinasse.

Secrétaire d'Etat au Commerce : M. Paul Bastid.

Secrétaire d'Etat aux Transports : M. Albert Bedouce.

Ministre de l'Agriculture : M. Georges Monnet.

Secrétaire d'Etat aux P. T. T. : M. Jardillier.

Secrétaire d'Etat à la Marine marchande : M. Paul Maulion.

Sous-secrétaire d'Etat aux Mines et forces motrices : M. Paul Ramadier.

Ministre de l'Education nationale : M. Jean Zay.

Sous secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, aux sports, aux loisirs : M. Léo Lagrange.

Sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique : M. Jules Julien.

Ministre de la Solidarité sociale : M. J.-B. Lebas

Sous-secrétaire d'Etat à la Santé publique : M. Henri Sellier.

Sous-secrétaire d'Etat aux œuvres de l'enfance : Mme Suzanne Lacore.

Sous-secrétaire d'Etat aux Pupilles de la Nation et veuves de guerre : Mme Brunschwig.

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

Paris, 3. — M. Antoine Salles, doyen d'âge, préside encore la seconde séance de la Chambre.

Un assez grand nombre de députés ont tenu à venir entendre la proclamation de la validation de leur élection. Par contre, les tribunes publiques sont à peu près vides.

M. Antoine SALLES ouvre la séance à 9 h. 40, devant près de 400 députés. Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs. Le président fait approuver sans débat les conclusions des bureaux tendant à la validation des élections non contestées dans l'ordre alphabétique des départements.

La fraction communiste, pour employer l'expression consacrée, au grand complet, se fait un malin plaisir de souligner par ses applaudissements les noms de leurs élus validés. Les autres députés n'applaudissent que rarement et : se pratiquer la discipline de groupe dont les communistes donnent l'exemple.

A 10 h. 25, le président a terminé sa lecture. 557 élections ont été validées. Quelques députés s'étant fait inscrire, en effet, sur les conclusions provisoires des bureaux, celles-ci sont retirées de l'ordre du jour.

M. Xavier VALLAT (Ardèche), demande au président quand ces élections seront validées. On peut toujours se faire inscrire sur une élection, si nous nous étions inscrits sur toutes les élections, la Chambre n'aurait jamais pu être constituée.

M. Antoine SALLES. — Ces élections seront mises en tête de l'ordre du jour dès que le bureau aura été constitué.

M. Xavier VALLAT insiste et demande une séance spéciale cet après-midi. (Approbations sur divers bancs).

M. Antoine SALLES. — La discussion ne peut y avoir discussion avant la constitution du bureau.

M. Fernand BOUISSON. — Je suis moi-même dans le cas auquel fait allusion M. Vallat, mais je reconnais qu'il ne peut à avoir discussion avant la constitution du bureau.

La séance est levée à 10 h. 30. Séance demain jeudi, à 14 h. 30, pour la vérification d'élections s'il y a lieu, et l'élection du bureau définitif.

LES ÉLECTIONS RÉSERVÉES

La Chambre a validé ce matin 557 élections. Les 61 qui ont été réservées pour une vérification ultérieure des pouvoirs, sont celles de MM. Jean Hennessy (Alpes-Maritimes), François Martin (Aveyron), Fernand Bouisson (Bouches-du-Rhône), Poitou-Duplessis (Charente), Chiappe (Corse), Le Ball (Finistère), Vallat (Gard), Marquet (Gironde), Henriot (Gironde), Cabannes (Gironde), Malvy (Lot), Gillet (Morbihan), Ratelabe (Puy-de-Dôme), Mendiondou et Tixier-Vignancour (Basses-Pyrénées), Mercier, Rigal, Lozeray, F. Bonte, Cogniot, Gélis, Marty, Croizat, Fourrier, Michels, Moquet, Colin, Pillot, Touchard, Gress, Brout, Langumier, Gitton, Monmousseau, Tillon, Doriot, Dutilleul, Berlioz, Honel, Parsal, Capron, Thorez, Petit, Vaillant-Couturier, Pigimier (Seine), Lebret, de Montalembert (Seine-Inférieure), Raymond Petenôtre (Seine-et-Oise), ainsi que toutes les élections coloniales à l'exception de celle de M. Candace.

Le cas de M. Doriot

Bien que le 9e bureau ait conclu à la validation de l'élection de M. Jacques Doriot, maire de Saint-Denis, trois députés communistes se sont fait inscrire pour demander à la Chambre son invalidation afin que l'assemblée ne puisse pas le proclamer élu aujourd'hui.

Informé de cela, M. Jacques Doriot s'est fait inscrire pour prendre la parole contre la validation de 33 élus communistes de la Seine. C'est ce qui explique qu'aucun d'eux n'a pu être proclamé élu aujourd'hui.

Ainsi, en vertu du règlement, les élus communistes de Paris et de sa banlieue qui comptent tous parmi les dirigeants du parti ne pourraient déposer aucune proposition de loi avant que l'assemblée se soit prononcée sur le cas de chacun d'eux.

M. Jacques Doriot a déclaré qu'il ne renoncerait à son obstruction que si les trois communistes inscrits contre sa validation renoncent eux-mêmes à intervenir.

LA DÉLÉGATION DES GAUCHES A DÉSIGNÉ SES CANDIDATS AU BUREAU DE LA CHAMBRE

La délégation des gauches a délibéré cet après-midi sur les candidatures à présenter demain à la réunion des bureaux des groupes en vue de l'élection des membres du bureau de la Chambre.

La candidature à la présidence de M. Edouard Herriot a été adoptée par acclamations.

Les candidatures à la vice-présidence de MM. Hippolyte Ducos, radical-socialiste ; Ferdinand Morin et Albert Paulin, socialistes ; Jacques Duclos, communiste, ont été approuvées ainsi que celles des secrétaires présentés par les groupes de la majorité.

En ce qui concerne les questeurs et pour résoudre la difficulté soulevée par les groupes de la minorité qui réclament un poste pour M. Tranchand (Gauche-Démocratique), la création a été envisagée, d'un quatrième poste de questeur qui serait réservé à ce représentant de l'opposition.

M. MARCEL RÉGNIER A CONFÉRÉ AVEC M. VINCENT AURIOL

Paris, 3. — Une conférence s'est tenue ce matin à 10 heures au ministère de l'Intérieur, en présence de M. Albert Sarraut, entre M. Marcel Régnier, ministre des Finances et M. Vincent-Auriol.

LES RÉCEPTIONS DE M. LÉON BLUM

Paris, 3. — M. Léon Blum, qui était allé ce matin au Palais Bourbon pour assister à la réunion du groupe socialiste au Parlement, a poursuivi cet après-midi, ses consultations.

Il a reçu tout d'abord, M. Paul Faure, secrétaire général du Parti socialiste, et M. Blancho, député de Saint-Nazaire, puis il s'est entretenu avec M. Jules Moch, ancien député de la Drôme.

Les grandes lignes de l'intervention du futur Ministre de l'Intérieur

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. SALENGRO a exposé lui-même, dans les couloirs de la Chambre, les grandes lignes de son intervention à la délégation des gauches.

Le futur ministre de l'Intérieur s'est félicité que l'ordre n'ait pas été troublé au cours des mouvements sociaux qui ont eu lieu dans la région parisienne depuis quelques jours, bien qu'ils aient affecté une importante fraction de la population laborieuse, mais il ne faut pas que les masses ouvrières soient laissées à elles-mêmes. Il convient, au contraire, de diriger, de canaliser leur action, afin de ne pas laisser la victoire du Front populaire se confondre avec l'anarchie, car la véritable signification du triomphe du rassemblement des forces de gauche, c'est l'ordre, et l'ordre sera défendu et maintenu par le gouvernement qui va accéder au pouvoir.

D'après les propos qu'il a rapportés dans les couloirs, M. RAMETTE aurait répondu alors en soutenant que les chefs des partis de gauche n'étaient pas débordés par leurs troupes et qu'il n'y avait pas à envisager la défense de l'ordre, puisque celui-ci n'avait pas été et ne serait pas troublé, mais qu'il était urgent de prendre des mesures donnant satisfaction aux légitimes revendications de la classe ouvrière.

M. SALENGRO a indiqué qu'il avait répondu à M. Ramette que le gouvernement de demain se proposait précisément de soumettre aux Chambres des projets conformes aux aspirations de la classe ouvrière et que celle-ci n'avait plus que quelques jours à patienter pour obtenir satisfaction. C'est précisément pour faciliter l'œuvre du cabinet qui va se constituer qu'il importe de maintenir l'ordre et la paix publique comme M. Salengro se propose de le faire.

M. LANGUMIER, député du 20e arrondissement de Paris, a, d'après M. Salengro, exposé ensuite les revendications des populations ouvrières et insisté sur la nécessité d'instituer à bref délai la semaine de 40 heures. Il a justifié également les grèves par l'insuffisance des salaires, notamment de ceux des femmes employées dans certains établissements. Le porte-parole des communistes a ainsi plaidé sur le fond, mais n'a pas traité la question du maintien de l'ordre et de la paix publique.

En terminant, M. SALENGRO a demandé instamment à la délégation de décider qu'aucun texte législatif ne pourrait être déposé par un groupe de la majorité sans avoir été approuvé par les autres groupes.

« Il ne s'agit pas de discipline, a-t-il dit, mais d'organisation et de réorganisation du travail parlementaire ».

LA COMMISSION SÉNATORIALE DE L'ARMÉE VA VISITER LE SECTEUR ESCAUT-SAMBRE-OISE

La Commission sénatoriale de l'armée, réunie sous la présidence de M. DANIEL-VINCENT, a entendu le compte rendu de son président sur la visite faite le 14 mai dernier par le général Maurin, ministre de la Guerre, dans le secteur Escaut, Sambre, Oise. Quant à l'organisation de défense qui y est entreprise la Commission a décidé d'effectuer prochainement un voyage d'inspection dans cette région.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON Consultez le
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT Lyon-Belge, Hommes de Lille

DEMAIN,
Nous publierons de nouveau le règlement du Grand Concours de la
PLUS JOLIE PHOTOGRAPHIE
DE VACANCES
organisé à l'intention de nos lecteurs par la Société
R. GUILLEMINOT, BŒSPFLUG & Cie

LES AVENTURES DE « KID L'ESPIÈGLE »

LA GRÈVE GÉNÉRALE A ÉCLATÉ AU PORT D'ANVERS

10.000 ouvriers ont cessé le travail réclamant une augmentation de 14 francs par jour

(DE NOTRE REDACTION BELGE)

Depuis quelques jours, une vive agitation régnait parmi les travailleurs du port d'Anvers. Des bruits de grève circulaient.

Mardi soir, un mouvement de grève se dessinait et l'Union belge des travailleurs du transport lança même dans la nuit de mardi à mercredi un manifeste demandant aux ouvriers de ne pas se mettre en grève, un contrat collectif liait, en effet, l'organisation ouvrière aux patrons. En vertu de ce contrat, les salaires sont augmentés ou diminués automatiquement par rapport aux fluctuations de l'index des prix de détail. La grève sans préavis et sans négociation préalable doit mettre en danger le contrat collectif lui-même. Mais les dockers n'ont pas écouté les chefs de l'organisation syndicale ; ils sont partis en grève et, mercredi matin, la grève était générale.

Les grévistes sont au nombre de 10.000 environ et, dans ce nombre, ne sont pas compris les chômeurs. Les membres du syndicat chrétien se sont joints à la grève. Tout le port est paralysé.

Les revendications des dockers

Les grévistes réclament une augmentation de 14 francs par jour, ce qui correspond à environ 30 pour cent des salaires. Les salaires au port se divisent en trois catégories : de 6 h. du matin à 14 h. : 55 francs par jour ; de 14 à 22 h. : 60 fr. par jour ; de 22 h. à 6 h. du matin : 75 fr. L'augmentation que demandent les grévistes est exactement de 14 fr. 25.

Le bourgmestre d'Anvers s'est joint aux chefs du Syndicat pour demander aux ouvriers de reprendre le travail, le Syndicat négociant avec les patrons.

Une réunion a eu lieu au local de la Centrale belge des travailleurs du port. Le local et la rue étaient pleins de monde. Les militants syndicaux durent parler du haut du balcon mais leurs appels à la reprise du travail ne furent pas entendus.

Le soir, une nouvelle réunion des grévistes a eu lieu au Palais des Sports. L'Union belge a envoyé un nouveau manifeste aux ouvriers et elle rappelle notamment ceci : « Nous ne voulons pas connaître à Anvers les mêmes conséquences désastreuses que celles qui se produisirent après la grève de **Dunkerque.** Nous avons un accord pour les salaires. Nous avons un règlement qui doit être respecté. Ceux qui poussent à la grève ne se préoccupent pas de ses conséquences. Ouvriers du port, écoutez vos dirigeants. Nous savons quels sont vos désirs. Pas de grève irraisonnée. Nous discuterons, aujourd'hui encore, avec les patrons. »

D'autre part, les salaires des gens de mer ont été augmentés de 15 pour cent à la suite de négociations entre délégués des armateurs, des officiers de marine et des gens de mer. Les chauffeurs et matelots jouiront, en outre, d'une augmentation spéciale de 2 1/2 pour cent, soit au total 17 1/2 pour cent, de sorte que leurs salaires seront équivalents à ceux payés de 1929 à 1932. L'accord produira ses effets du 1er juin 1936. Il est valable jusqu'au 1er juillet 1937.

Dans quelques jours, de nouveaux barèmes pour les officiers de marine seront arrêtés.

Quelques incidents

La grève se déroule au port dans le calme. Il y a, évidemment, les quelques incidents inévitables. Deux dockers adversaires de la grève ont été jetés à l'eau. Ils ont été repêchés immédiatement. Des grévistes ont enlevé le fil d'une grue électrique au moment où elle soulevait des marchandises. Les ballots se sont abattus sur le sol. Les camionneurs arrivant au port avec des marchandises ont été immobilisés.

La Fédération maritime patronale a demandé au bourgmestre de prendre des mesures énergiques pour protéger les ouvriers qui désirent travailler. Le bourgmestre a déclaré que des mesures de ce genre provoqueraient des désordres.

Le ministre du Travail a envoyé sur les lieux un haut fonctionnaire pour tacher de trouver un accord qui remettrait les ouvriers au travail.

LA GRÈVE GÉNÉRALE DANS LES MINES DES ASTURIES & A CADIX

Madrid, 3. — Aucun accord n'étant intervenu entre patrons et ouvriers, la grève générale sera déclarée demain dans les mines des Asturies. Elle affectera 27.000 ouvriers.

La grève générale sera déclarée à Cadix demain. On assure que des incidents se sont produits dans la province de Malaga où la grève générale des ouvriers agricoles a été déclarée.

LA CRISE BELGE

M. VANDERVELDE CONSTITUERA-T-IL LE CABINET ?

(DE NOTRE REDACTION BELGE)

M. Vandervelde a continué pendant toute la journée de mercredi ses consultations. Il a reçu de nombreuses personnalités catholiques, démocrates-chrétiennes et libérales. Il a reçu aussi le président de la Chambre de Commerce de Bruxelles. Il cherche à mettre fin à la carence gouvernementale.

On croit qu'il conseillera au roi de constituer un gouvernement des différents partis constitutionnels sous la présidence des ministes socialistes. Le président du Conseil pourrait être M. Vandervelde lui-même qui ne détiendrait cependant pas de portefeuille.

LE SUD-EXPRESS EN FEU PRÈS DE TOURS

Le sinistre a pris naissance dans la voiture-restaurant et a gagné les autres wagons mais les voyageurs ont évacué le train

Tours, 3. — Cet après-midi à 14 h. 10, une voiture du Sud-Express qui part de Paris à 11 h. 10 a pris soudainement feu entre les gares de Saint-Maure et de Port de Piles, près du poste de Maillé (Indre-et-Loire). Le convoi, qui roulait à ce moment à près de 120 kilomètres à l'heure, a stoppé rapidement. Les voyageurs, peu nombreux, ont évacué le train en bon ordre. On a pu détacher à temps un fourgon et une voiture-salon dans laquelle les voyageurs ont été acheminés sur Poitiers. Le reste du convoi brûle sur la voie. Les secours sont partis des gares avoisinantes et de Tours. Le feu aurait pris naissance dans la voiture-restaurant. Il n'y a aucune victime. Le trafic est interrompu sur la ligne Paris-Bordeaux.

LES DÉSORDRES EN PALESTINE

Les fusillades continuent dans plusieurs villes

Jérusalem, 3. — Les fusillades continuent dans plusieurs villes de Palestine mais on ne signale aucun blessé. Au cours de la nuit, une patrouille de police anglaise a été accueillie à coups de fusil dans l'une des rues étroites de Jérusalem. Aucun des policiers n'a cependant été atteint. Des perquisitions faites dans les maisons des environs n'ont donné aucun résultat.

Deux ponts dynamités

Jérusalem, 3. — Deux ponts ont été dynamités ce matin, sur la route du Hebron qui n'est plus accessible qu'aux voitures légères. Des fils téléphoniques sur une longueur de près de 1.500 mètres ont été détruits sur la même route.

DEUX JEUNES GENS DE 18 ANS SE SONT TUÉS EN SE JETANT DU HAUT D'UN ROCHER, PRÈS DE LIÈGE

(DE NOTRE REDACTION BELGE)

Depuis un certain temps, le nommé Ludovic Wil, né en 1918, demeurant avec son père à Liége, courtisait une jeune fille nommée Louise Reu, âgée de 18 ans et demi. Le père du jeune homme n'approuvait pas ces amours.

Dimanche dernier, vers 6 h. 30, le jeune homme disparut du domicile paternel. Il laissait à son père une lettre disant : « Je pars à Louvain. Je vais rejoindre ma mère une dernière fois, puis je mourrai. Il vaut mieux ainsi pour tout le monde. Pardonne-moi tout ce que j'ai fait. Baisers, adieu, Ludovic ».

Le père, affolé, se rendit chez les parents de la jeune fille où il apprit qu'elle aussi avait disparu.

On resta sans nouvelles des deux jeunes gens, quand, mercredi matin, vers 7 heures, un passant circulant au pied du rocher du Bout-du-Monde, à Colonster, près de Liége, découvrait le cadavre horriblement déchiqueté d'une jeune fille. Levant la tête, l'homme aperçut un autre cadavre accroché au rocher. Il s'agissait des deux jeunes gens disparus qui s'étaient précipités du haut du rocher dans le vide, faisant une chute de plus de 40 mètres.

BARCELONE-LONDRES PAR AVION EN CINQ HEURES

Barcelone, 3. — En présence des autorités a été inauguré le nouveau service établi par l'Air-France pour relier Barcelone à Londres, via Paris. Ce service permettra la liaison Barcelone-Londres en 5 heures.

Le conseiller municipal M. Carbonnell, représentant le maire et le président de la généralité, a prononcé un discours exprimant tous ses vœux pour le succès de ce réseau. Le vice-consul de France à Barcelone et le directeur commercial à Barcelone de l'Air-France, ont également prononcé des allocutions.

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE

Paris, 3. — Par décret du 30 mai 1936, M. Bruère, ministre de France à Tallinn, est nommé ministre de France à Athènes, en remplacement de M. Thierry, précédemment nommé ministre de France à Bucarest, en remplacement de M. d'Ormesson, lui-même appelé au poste d'ambassadeur de France à Rio-de-Janeiro.

M. Héleu, ministre plénipotentiaire de 2e classe, hors cadres, délégué à la résidence générale à Rabat, est nommé ministre de France à Tallinn.

M. René Thierry, ministre plénipotentiaire de 2e classe, hors cadres, délégué à la résidence générale à Tunis, est nommé délégué à la résidence générale à Rabat et maintenu hors cadres.

M. Carteron, ministre de France à la Havane, placé hors cadres, est nommé délégué à la résidence générale à Tunis.

M. Morawiecki-Morau, ministre de France à Port-au-Prince, est nommé ministre de France à la Havane.

M. de Lens, ministre plénipotentiaire de 2e classe, faisant fonctions de conseiller d'ambassade à l'ambassade de France à Madrid, est nommé ministre de France à Port-au-Prince.

LES « AÉROCOLIS »

Paris, 3. — M. Camille Chautemps, ministre des Travaux publics, vient d'approuver la création d'un nouveau régime de colis, dits « Aérocolis » étudié par le comité supérieur de coordination des transports. Les aérocolis déposés dans les gares seront transportés par train rapide et par avion jusqu'au point de destination où ils seront délivrés par exprès. Tout est dès maintenant mis en œuvre pour réaliser sur les envois ordinaires un gain de temps substantiel. Le nouveau régime entrera en vigueur incessamment.

A VALENCIENNES UN ÉBOUEUR FUT ÉCRASÉ PAR SON TOMBEREAU

Hier matin, vers 9 heures, M. Philippe Ribeaucourt, âgé de ans, dit le « Casseur » au service de M. Nestor Carlier, entrepreneur d'ébouage de la ville de Valenciennes, se rendait à la décharge publique lorsqu'il tomba de son tombereau.

Les roues du lourd véhicule lui passèrent sur les jambes. Transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu, le malheureux succomba peu de temps après son admission.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 4 juin 1936. — Soleil : lever, 3 h. 52 ; coucher, 19 h. 47 ; Lune : lever, 19 h. 32 ; coucher, 3 h. 51. Aujourd'hui : Sainte Emma. — Demain : Sainte-Florence.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 3 juin 1936, à 18 h. : Baromètre : 766 mm. 4 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 3 mm. 2 ; Thermomètre : Froide : 12.4 ; Minima : 9.0 ; Maxima : 20.4 ; Etat hygrométrique : 63 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : 0 mm. 3 ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : modérée ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du ciel : couvert ; Prévision pour aujourd'hui : Assez chaud et ondée.

LE SWEEPSTAKE DU GRAND PRIX DE PARIS
TIRAGE : 24 ou 25 Juin 1936
Nous informons nos lecteurs que des Billets du SWEEPSTAKE sont en vente à nos guichets, 186, rue de Paris à LILLE.
Le Billet entier : 100 FRS
Le Dixième de Billet : 11 FRS
Un Carnet de 10 Dixièmes du même Numero : 110 FRS
Pour les envois par la poste, ajouter 2 Francs pour la France : 4 Francs pour l'étranger.

LÉGION D'HONNEUR

M. Le Besnerais promu officier

C'est avec un vif plaisir que nous avons relevé dans la promotion du ministère du Commerce, au titre des Expositions et des Foires internationales, le nom de M. LE BESNERAIS, directeur

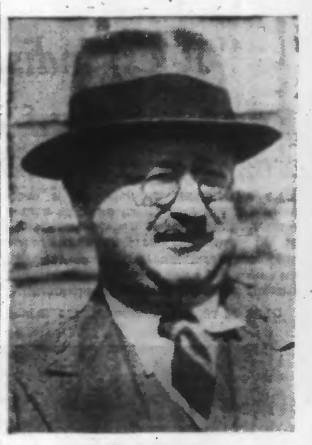

M. LE BESNERAIS

de l'Exposition de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, à Paris, élevé au grade d'officier.

Cette haute distinction récompense les mérites d'un technicien remarquable dont la grande activité se manifeste dans les domaines les plus divers.

Nous prions M. Le Besnerais de trouver ici l'expression de nos vives et très sympathiques félicitations.

M. Soulary de Bruay-en-Artois nommé chevalier

Nous avons signalé que M. Paul Soulary, ingénieur en chef des mines de *Bruay-en-Artois* avait été promu chevalier de la Légion d'honneur.

M. Paul Soulary est né à Andrezieux (Loire). Il est entré aux mines de Bruay-en-Artois en août 1910, et conquit tous les grades grâce à sa compétence.

M. P. SOULARY

M. Soulary, est l'auteur de nombreuses inventions et notamment un certain nombre de dispositifs concernant le matériel des mines.

Il est également l'auteur d'un procédé d'épuration pneumatique des charbons, procédé utilisé dans 8 installations en France, 3 en Belgique, 2 en Hollande, 1 en Angleterre, et 1 en Espagne, certaines de ces installations sont très importantes, comportent jusqu'à 10 appareils et traitent plus de 2.500 tonnes de charbon par jour.

M. Alphonse Bataille

généticiste, vice-président de la Société des Agriculteurs du Nord, nommé Chevalier

Tous ceux qui connaissent M. Alphonse **Bataille,** le sympathique vice-président des Agriculteurs du Nord, apprendront avec plaisir sa nomination au grade de chevalier dans la Légion d'honneur. Déjà commandeur du Mérite agricole, cette haute distinction vient consacrer les grands services que M. Alphonse Bataille a rendus à l'agriculture en général et à celle de notre région en particulier. Administrateur de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, membre de l'Union syndicale des producteurs de grains et graines de semences de la région du Nord, M. Bataille figure dans le monde agricole comme une personnalité de premier plan par sa droiture et sa haute compétence.

M. A. BATAILLE

M. le Docteur Carette de Saint-Pol-sur-Ternoise nommé chevalier

Nous apprenons la nomination au titre de chevalier de la Légion d'honneur du docteur Carette, de St-Pol-sur-Ternoise.

M. Omer Carette, né à Houdain, est venu de très bonne heure à St-Pol, et c'est au collège municipal de cette ville qu'il termina ses études.

Médecin réputé il ne tarda pas à exercer sa profession en philanthrope et à prouver l'efficacité de ses méthodes.

M. Omer Carette est aujourd'hui médecin-chef de l'Hôpital de Saint-Pol, membre de la commission d'hygiène, et conseiller municipal.

Il est aussi médecin de la gendarmerie et des cheminots.

M. LOUIS NICOLLE A REÇU LA GRAND'CROIX DU NICHAN IFTIKHAR

Nous apprenons que M. Guillon, ancien Préfet du Nord, résident général de France en Tunisie, s'est rendu mercredi dans la matinée au ministère de la Santé Publique et a remis à M. le ministre Louis Nicolle les insignes et le brevet de Grand-Croix de l'ordre du Nichan-Iftikhar.